

Territoire du Pays de Brie et Champagne



L'ORAC du Pays de Brie et Champagne propose des aides individuelles et des actions collectives sur les cantons d'Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail et Sézanne.

Opération soutenue et accompagnée par les communes et communautés de communes.

Contact et information

ORAC du Pays de Brie et Champagne

4 Rue des Fosses
51210 Montmirail

Téléphone : 03.26.81.36.61
Mobile : 06.70.39.29.43
Fax : 03.26.81.38.84
Courriel : orac.paysbriechampagne@yahoo.fr
Site Internet: www.pays-brie-champagne.fr

Président du Pays de Brie et Champagne: Patrice VALENTIN

Responsable de l'ORAC: Bernard DOUCET

Chargée de mission ORAC: Caroline COSYNS

Autre dispositif d'aide

Ce même territoire est couvert par la plateforme d'initiative locale du Sud Ouest Marnais Initiative (SOMI), qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises par le biais d'un soutien au montage du dossier, d'une aide financière (prêt d'honneur personnel, sans intérêt ni garantie), et un accompagnement grâce à un parrain et à un suivi.



SUD OUEST MARNAIS INITIATIVE



**Artisans, commerçants,
Vous avez des projets?**

Acheter une nouvelle machine, réaménager votre boutique ou votre atelier, refaire la façade, vous mettre aux normes...?

Nous pouvons vous aider à les concrétiser

grâce à l' **O** opération
de **R** estructuration
de l' **A** rtisanat
et du **C** ommerce

Un partenariat pour soutenir les entreprises artisanales et commerciales



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



L'**ORAC** a pour but de dynamiser les activités locales en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales, ou de services.

Les subventions accordées proviennent de l'Etat, par le biais du FISAC, et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Aides individuelles

Conditions pour bénéficier de l'aide individuelle

- Etre inscrit au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés
- Etre implanté sur le territoire du Pays de Brie et Champagne
- Justifier d'au moins 6 mois d'activité
- Etre à jour des obligations fiscales et sociales
- Avoir un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000€ HT
- Avoir un projet d'investissement répondant aux critères d'éligibilité et étant supérieur à 5000 €
- Avoir moins de 10 salariés

Vous souhaitez...

... **réaliser des aménagements immobiliers** (rénovation, mise aux normes, aménagement intérieur, agencement...)

... **rénover votre entreprise** (réfection de façade, vitrine, système d'éclairage...)

... **investir dans des outils de production**

... acquérir un **véhicule** de tournées alimentaires ou aménager un véhicule atelier

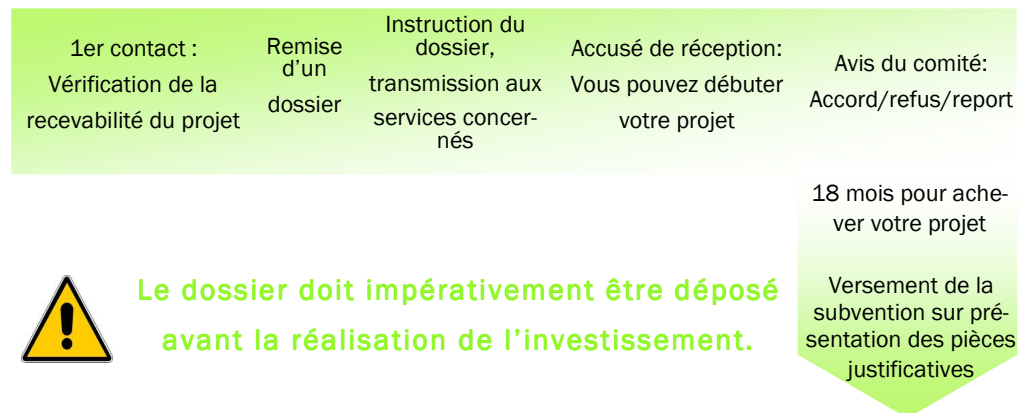


Sont exclus: les matériels acquis par crédit-bail, leasing, location financière, l'équipement en matériel informatique et logiciels, les matériels d'occasion, les véhicules (sauf ceux de tournées), le petit équipement et mobilier inférieur à 500 € HT pièce.

Modalités de la subvention

- Une subvention correspondant à **20% du montant HT de vos investissements** et pouvant être majorée dans certains cas (plafonnée à 15 000€)
- La subvention est versée après vérification de justificatifs (factures certifiées acquittées)

Procédure



Le dossier doit impérativement être déposé avant la réalisation de l'investissement.

Actions collectives

En parallèle des aides individuelles, des **actions collectives** sont menées dans le but de promouvoir, communiquer, conseiller et former les entreprises de notre territoire.

Exemple d'actions collectives : la démarche qualité, les diagnostics énergie ou encore le guide des savoir-faire, qui permet de recenser les commerçants et artisans du territoire sur le site Internet du Pays de Brie et Champagne.

Le détail des actions collectives de la tranche 3 est visible sur le site Internet du Pays (www.pays-brie-champagne.fr).